

MODIFICATION DE L'OCCUPATION DU LOGEMENT

Votre situation familiale change ?

Vous trouverez ci-dessous les démarches à suivre pour nous faire de la modification de l'occupation de votre logement.

COMMENT FAIRE :

1. Complétez et imprimez le modèle que vous trouverez dans le lien « [Courriers modification de l'occupation du logement](#) », ou recopiez-le sur papier libre.
2. N'oubliez pas de dater et de signer votre courrier,
3. Adressez ce courrier à votre bailleur.

Dans les cas suivants, vous devez joindre à votre courrier les justificatifs ci-dessous :

- Mariage ou PACS : copie de votre livret de famille, ou le justificatif de votre Pacte Civil de Solidarité,
- Naissance : copie de l'acte de naissance de votre nouvel enfant, ou le certificat d'adoption.
- Départ d'un co-titulaire du contrat de location : lettre de départ de la personne quittant le logement, ou jugement de divorce.
- Décès : la copie de l'acte de décès du locataire concerné.